



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ LIQUID SULPHUR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LIQUID SULPHUR
Numéro du produit 12528
Numéro d'enregistrement 01-2119487295-27
REACH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Chemical Fuel additive. Liant Production de caoutchouc

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar
17, Av Louison Bobet
94132 FONTENAY-SOUS-BOIS
France
+33 (0)1 49 74 80 80
(FAX) +33 (0)1 49 74 81 11
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59
Emergency Contact Number +441865 407333
(Outside Office Hours)
Sds No. 12528

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.
Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315
Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) Xn; R20. Xi; R38
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



LIQUID SULPHUR

Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H332 Nocif par inhalation.
Mentions de mise en garde	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Contient	SULFURE D'HYDROGÈNE

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

SULFUR, POWDERED	60-100%
Numéro CAS: 7704-34-9	Numéro CE: 231-722-6
Classification Skin Irrit. 2 - H315	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi;R38
SULFURE D'HYDROGÈNE	<1%
Numéro CAS: 7783-06-4	Numéro CE: 231-977-3
Facteur M (aigu) = 10	
Classification Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas Acute Tox. 2 - H330 Aquatic Acute 1 - H400	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F+;R12 T+;R26 N;R50

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.
--	---

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rinse nose and mouth with water. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané	Irritation cutanée. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.
-----------------------	--

LIQUID SULPHUR

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m³. Oxydes de soufre (SO_x). Sulfure d'hydrogène (H₂S). May form explosive mixture with air at very high concentration.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Allow product to cool and solidify, if possible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

LIQUID SULPHUR

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

SULFURE D'HYDROGÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 5 ppm 7 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 10 ppm 14 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

SULFUR, POWDERED (CAS: 7704-34-9)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

Autre protection de la peau et du corps Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Rouge. Ambré.
Odeur	Acre. Rotten eggs.
Point de fusion	112-119°C

LIQUID SULPHUR

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	445°C @
Pression de vapeur	0.042 mbar @ °C
Densité de vapeur	>1
Densité relative	2.08 @ @15.6°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Température d'auto-inflammabilité	235°C

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Ne polymérisera pas.
--------------------------------------	----------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants. Powdered metal. Inorganic nitrates. Eviter le contact avec les peroxydes.
------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Hydrogen sulphide (H2S). Oxydes de soufre (SOx).
-------------------------------------	--

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL ₅₀ mg/kg)	2 000,0
---	---------

Espèces	Rat
---------	-----

Indications (DL ₅₀ orale)	OECD 401
--------------------------------------	----------

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL ₅₀ mg/kg)	2 000,0
---	---------

Espèces	Lapin
---------	-------

Indications (DL ₅₀ cutanée)	OECD 402
--	----------

Toxicité aiguë - inhalation

LIQUID SULPHUR

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 5 000,0

Espèces	Rat
Indications (CL₅₀ inhalation)	OECD 403
ETA inhalation (gaz ppm)	11 111,11
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	5 000,0
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	556,0

Inhalation	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson	LC0, 96 hours, 96 heures: > 5 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 hours, 48 heures: > 5 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	NOEC, 72 hours, 72 heures: > 5 mg/l, Scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information requise.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide.

LIQUID SULPHUR

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2448
 N° ONU (IMDG) 2448
 N° ONU (ICAO) FORBIDDEN

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) SULPHUR, MOLTEN
 Nom d'expédition (IMDG) SULPHUR, MOLTEN
 Nom d'expédition (ICAO) SULPHUR, MOLTEN
 Nom d'expédition (ADN) SULPHUR, MOLTEN

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 4.1
 Etiquette ADR/RID 4.1
 Classe IMDG 4.1

Etiquette IMDG

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III
 Groupe d'emballage (IMDG) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
 Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-H
 Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 44
 Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

LIQUID SULPHUR

Transport en vrac Aucune information requise.
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 01/05/2015

Révision 03

Remplace la date 01/03/2013

Numéro de FDS 12528

Statut de la FDS Approuvé.

Signature Jitendra Panchal

Phrases de risque dans leur intégralité R12 Extrêmement inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R26 Très toxique par inhalation.
R38 Irritant pour la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions de danger dans leur intégralité H220 Gaz extrêmement inflammable.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

TURKISH SIGNATURE